

## Règlement de l'édition 2024 du Challenge « Géry INBONA » .

**Références** : - Circulaire n°39000 ARM/GED/DPMGN/SDC/BFORM du 4 janvier 2018.

**Pièces jointes** : - Affiche du challenge.

Afin de rendre hommage au LCL INBONA Géry décédé le 20 mars 2021, sera organisé en 2024 la troisième édition du « challenge Géry INBONA ».

Ce challenge consiste en une course en ligne que chaque participant peut réaliser à sa convenance en s'inscrivant sur la plateforme ProTiming. Les frais d'inscription récoltés seront intégralement reversés à l'association « Des Étoiles Dans la Mer - vaincre le glioblastome » qui vise à financer la recherche médicale sur le cancer du cerveau, aider et soutenir les familles et sensibiliser l'opinion publique.

Pour clôturer cette course en ligne, une remise de chèque à l'association sera organisée le 12 juin au sein du cercle mixte de la caserne, suivie d'un goûter partagé avec l'ensemble des participants, les militaires du groupement, personnels civils, familles et personnels d'autres administrations.

### 1 – Calendrier

- **Dès maintenant** : inscriptions en ligne au challenge ;
- **Du 12 mai 2024 - 00h00 au 12 juin 2024 – 23h59** : les participants réalisent les épreuves auxquelles ils se sont inscrits;
- **13 juin 2024 – 00h00** : inscriptions au challenges clôturées ;
- **Le 12 juin 2024 à 10h30** : remise de chèque suivie d'un goûter au cercle mixte de la caserne de Lucé.

### 2 – Inscriptions

Les participants s'inscrivent aux épreuves de leur choix via le lien suivant : [protiming.fr](https://protiming.fr)

Les frais d'inscription son fixés comme suit :

- 5 km : 5€
- 10 km : 10€ ;
- 15 km : 15€ ;
- Kilométrage libre : prix libre.

La plateforme Protiming.fr permet, en plus des frais d'inscription, d'effectuer un don complémentaire.

Une commission de l'ordre de 1€ est facturée aux participants par Protiming.fr pour chaque inscription.

Une fois inscrit à une ou plusieurs épreuves, les participants recevront leur dossard via l'adresse mail renseignée lors de l'inscription et devront l'imprimer par leurs propres moyens.

### 3 – Réalisation de l'épreuve

Ce challenge prend la forme d'une course en ligne. Une fois inscrits sur l'épreuve de leur choix (5, 10, 15km, ou distance libre), les participants réalisent leur course à leur convenance, sur le parcours, avec le moyen de déplacement<sup>1</sup> et à la date de leur choix (date comprise entre le 12 mai et le 12 juin 2024).

---

<sup>1</sup> Hors véhicules motorisés (les vélos à assistance électrique sont autorisés)

Les militaires affectés au sein du GGD28 ont la possibilité de réaliser leur épreuve en position de service, conformément à la circulaire de référence.

Une fois leur épreuve terminée, les participants sont invités à partager leurs performance via la plateforme Protiming afin de comptabiliser le nombre total de kilomètre réalisés.

#### **4 – Cérémonie de remise de chèque**

La remise du chèque des frais d'inscriptions collectés se tiendra le 12 juin 2024 à 10h30 au sein du cercle mixte de la caserne de Lucé en présence d'un représentant régional de l'association « Des Étoiles Dans la Mer - vaincre le glioblastome ». Un goûter sera organisé à cette occasion par le cerce mixte.

#### **5 – Moyens engagés**

Des lots seront prévus pour récompenser :

- les participants ayant effectué la plus grande distance (H/F) par moyen de déplacement ;
- le plus jeune participant (H/F) ;
- le doyen / la doyenne du challenge ;
- le participant ayant utilisé le moyen de déplacement le plus original ;
- le participant ayant réalisé la photo la plus originale.

#### **6– Communication**

Une affiche a été réalisée pour l'occasion. Celle-ci sera diffusée une première fois sur le compte Facebook du GGD dès la parution de la présente note. Elle comportera le lien d'inscription au challenge.

Tout au long du challenge, les participants peuvent, s'il le souhaitent, envoyer une photo prise durant la réalisation du challenge via l'adresse suivante : [com.ggd28@gmail.com](mailto:com.ggd28@gmail.com)

Les participants ne souhaitant pas y figurer devront le notifier avant la fin du challenge.

#### **7 – Responsabilités**

L'organisateur de la course se dégage se dégage de toute responsabilité en cas de dommage subi ou causé lors de la réalisation de la course en ligne par les participants.